

STATISTIQUES

BELGIQUE

L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE

pendant l'année 1923

Statistique provisoire et vue d'ensemble
sur l'exploitation

PAR

J. LEBACQZ

Directeur général des Mines

ET

A. DELMER

Ingénieur en chef-Directeur des Mines



La statistique annuelle ne pouvant être publiée qu'assez tard dans l'année, il nous a paru opportun de réunir les principales données actuellement en notre possession sur la situation de l'industrie charbonnière, pour en faire des tableaux provisoires auxquels nous avons joint un commentaire.

Le marché charbonnier s'est trouvé, pendant l'année 1923, dans des conditions exceptionnelles à cause de l'occupation du bassin de la Ruhr, de la suspension de l'arrivée des charbons allemands en Belgique et en France et à cause des expéditions des charbons anglais en Allemagne. La disette de combustible, conséquence de l'arrêt de l'exploitation des charbonnages rhéno-westphaliens, a été accentuée par une grève des ouvriers mineurs du bassin de la Sarre, grève qui a commencé au début du mois de février et qui ne s'est terminée qu'au mois de mai.

Production.

La production a atteint 22.917.000 tonnes. Elle dépasse sensiblement celle des années qui ont suivi la guerre, même celle de l'année 1922 qui fut de 22.390.000 tonnes.

La production eût été encore plus grande sans le conflit ouvrier qui surgit au Borinage au mois de février.

Des ouvriers se mirent en grève pour obtenir une augmentation de 25 % des salaires.

La grève éclata le 14 février dans des charbonnages de la partie Est du district de Mons; elle atteignit quelques jours plus tard presque toutes les houillères du Borinage, les charbonnages de la partie Ouest du district du Centre et une douzaine de charbonnages du pays de Charleroi; dans la région de Liège, elle fut sporadique et sans importance.

La grève eut notamment pour conséquence un déficit de production de 274.000 tonnes.

Elle prit fin à peu près partout le 5 mars (1).

La production eût été plus grande s'il avait été possible d'avoir plus d'ouvriers dans les charbonnages.

Les productions, par journée d'extraction, ont été les suivantes :

	Tonnes
Moyenne pour l'année 1922	72.400
Moyenne pour le mois de janvier 1923	77.460
» » de février	76.920
» » de mars	77.110
» » d'avril	76.680
» » de mai	75.940
» » de juin	76.250
» » de juillet.	74.800
» » d'août.	75.800
» » de septembre	76.830
» » d'octobre.	78.980
» » de novembre	84.400
» » de décembre	83.600

(1) Lire la note de l'Administration des Mines dans la *Revue du Travail*, 31 mars 1923, p. 420.

A partir du mois d'octobre, lorsque les ouvriers saisonniers furent revenus aux charbonnages, la production s'est relevée très fortement. La capacité de production des houillères, au cours des deux derniers mois, correspond à une extraction annuelle de plus de 25 millions de tonnes.

Le tableau ci-dessous donne la production mensuelle des différents districts miniers du pays pendant l'année 1923. (Voir également le diagr. n° 1 ci-après.)

PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES.

MOIS	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Limbourg	Total
Janvier	416	334	660	57	469	58	1.994
Février	214	274	581	53	429	53	1.604
Mars	371	314	642	59	472	66	1.924
Avril	394	298	585	54	432	59	1.822
Mai	385	294	587	54	429	64	1.813
Juin	424	320	643	59	457	67	1.970
Juillet	387	303	601	56	443	67	1.857
Août	420	299	632	58	446	72	1.927
Septembre	399	296	634	57	437	70	1.893
Octobre	436	326	700	61	489	76	2.088
Novembre	461	339	694	61	453	81	2.089
Décembre	399	305	649	53	457	73	1.936
Total 1923	4.706	3.702	7.608	682	5.413	806	22.917
1922	4.355	3.510	7.143	608	5.165	428	21.209
1913	4.407	3.559	8.148	830	5.998	»	22.842

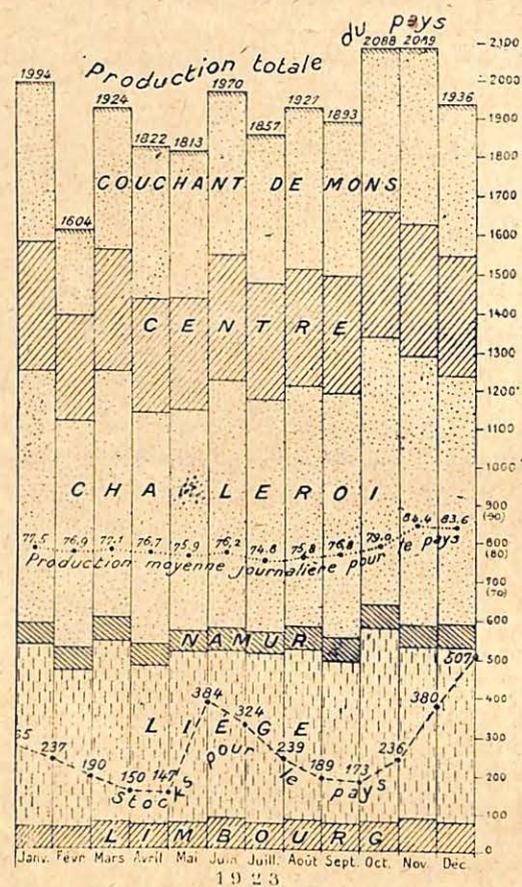


DIAGRAMME N° 1.

La production des districts de Charleroi, de Namur et de Liège est nettement inférieure à celle d'avant-guerre. Si, pour le Royaume, l'extraction pendant l'année 1923 dépasse celle de l'année 1913, c'est à cause de nouveaux charbonnages mis en exploitation dans les districts de Mons, du Centre et surtout du Limbourg.

Stocks.

Les stocks n'ont été très importants à aucun moment de l'année. (Voir le diagramme 1.)

Ils ont été :

	Tonnes
Fin décembre 1922	265.000
» janvier 1923.	237.000
» février	190.000
» mars	150.000
» avril	147.000
» mai	384.000
» juin	324.000
» juillet.	239.000
» août	189.000
» septembre	173.000
» octobre	230.000
» novembre	380.000
» décembre.	507.000

L'augmentation des stocks au mois de mai fut la conséquence de la grève des ouvriers des chemins de fer de l'Etat, qui débuta le 1^{er} mai, à Anvers et s'accrut le 6 dudit mois. La reprise du travail fut décidée le 31 mai (1).

L'augmentation des stocks à la fin de l'année est la conséquence de l'insuffisance de la livraison de wagons de chemin de fer aux charbonnages et également du ralentissement des commandes.

Personnel.

Le nombre d'*ouvriers à veine* a oscillé autour de 22.000 pendant les dix premiers mois de l'année; il s'est élevé en novembre et a dépassé 24.000, atteignant ainsi le taux de l'année 1921 et de l'année 1913.

Le nombre d'*ouvriers du fond* a peu varié pendant les premiers mois de l'année; il s'est vivement relevé à partir du mois d'octobre pour atteindre 122.200, nombre qui n'avait jamais été atteint jusqu'alors.

(1) Voir *Revue du Travail*, 30 juin 1923, p. 1083.

Le personnel de la surface n'a pas varié.

Le nombre d'ouvriers du fond et de la surface réunis a été d'environ 155.000 pendant une grande partie de l'année; il s'est élevé à partir du mois de septembre pour atteindre en décembre 175.900.

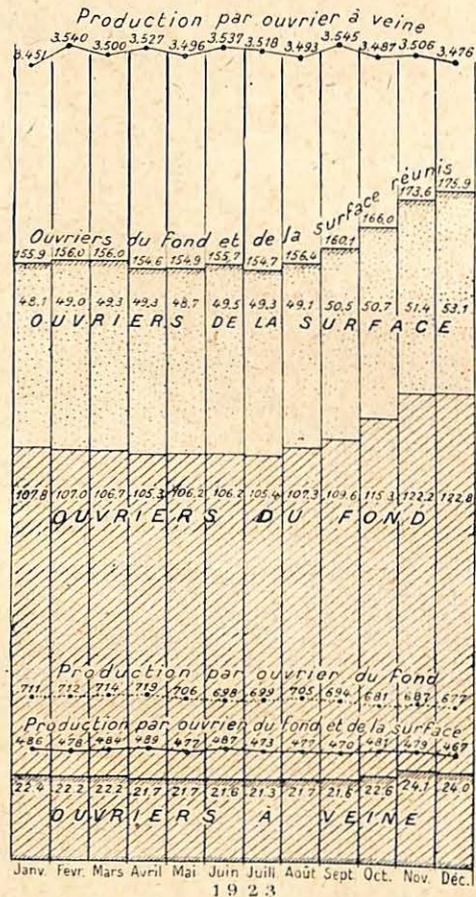


DIAGRAMME N° 2.

Le diagramme n° 2 ci-dessus et le tableau ci-après donnent les indications sur les variations du personnel ouvrier des charbonnages.

La crise qui a si durement affecté l'industrie charbonnière pendant les premiers mois de l'année 1922, avait provoqué un exode d'environ 15.000 ouvriers mineurs. Le chômage de plusieurs jours par

semaine organisé dans certains charbonnages et les réductions de salaires avaient, en effet, incité un grand nombre d'ouvriers à chercher du travail dans d'autres industries, à s'employer dans les régions dévastées ou à émigrer en France.

PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(milliers d'ouvriers)

Périodes	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
1923 janvier . . .	22,4	107,8	48,1	155,9
février . . .	22,2	107,0	49,0	156,0
mars . . .	22,2	106,7	49,3	156,0
avril . . .	21,7	105,3	49,3	154,6
mai . . .	21,7	106,2	48,7	154,9
juin . . .	21,6	106,2	49,5	155,7
juillet . . .	21,3	105,4	49,3	154,7
août . . .	21,7	107,3	49,1	156,4
septembre . . .	21,7	109,6	50,5	160,1
octobre . . .	22,6	115,3	50,7	166,0
novembre . . .	24,1	122,2	51,4	173,6
décembre . . .	24,0	122,8	53,1	175,9
1923 moyen mensile	22,6	110,2	49,8	160,0
1922 »	21,5	103,5	49,4	152,8
1921 »	23,6	119,2	50,9	164,1
1920 »	23,0	110,1	49,8	159,9
1919 »	20,3	95,8	43,9	139,7
1913 »	24,8	105,9	40,2	146,1

Ainsi, malgré le retour des ouvriers saisonniers, on ne comptait dans les charbonnages, au début de l'année que 156.000 ouvriers. Ce nombre diminua encore un peu au printemps à cause du départ des ouvriers qui font habituellement la campagne briquetière. Il aurait fallu, à ce moment, 25.000 ouvriers en plus pour suivre le marché.

C'est dans ces conditions qui fut organisé le recrutement d'ouvriers étrangers.

Le tableau ci-dessous donne le résultat de trois dénombrements faits en septembre 1922, en août 1923 et en novembre 1923, en ce qui concerne les ouvriers étrangers occupés dans les charbonnages.

Nationalités	En septembre 1922	Au 31 août 1923	Au début de novembre 1923
Italiens	694	3.824	5.611
Algériens, Marocains, Tunisiens.	1.023	3.207	3.651
Polonais	198	1.973	2.709
Français	1.690	984	2.080
Néerlandais	184	701	1.188
Autres nationalités	531	1.180	1.723
Total	4,320	11.869	16.962

Le dénombrement des ouvriers belges et étrangers des charbonnages, d'après les nationalités, a été fait en novembre 1923 par l'Administration des Mines.

Les résultats de ce dénombrement sont condensés dans le tableau suivant. Le total des nombres d'ouvriers dépasse sensiblement le nombre moyen d'ouvriers mineurs, parce que le dénombrement comprend tous les ouvriers inscrits sur les listes des charbonnages.

Nationalités	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Limbourg	Total
Belges	37.303	26.209	48.059	4.269	41.264	9.618	166.722
Italiens	562	1.551	2.383	282	755	134	5.667
Nord-Africains	459	370	2.192	213	418	1	3.653
Polonais	395	551	512	23	764	464	2.709
Français	660	390	921	18	76	16	2.081
Néerlandais	10	128	360	4	176	510	1.188
Serbes	6	6	18	1	81	289	401
Tchéco-Slovaques	27	—	36	1	34	300	398
Russes	3	14	76	3	23	10	129
Espagnols	18	16	56	3	9	8	110
Allemands	—	7	22	1	74	1	105
Luxembourgeois	2	7	25	4	53	4	95
Anglais	33	11	27	2	2	1	76
Roumains	—	3	17	—	7	36	63
Suisses	5	5	19	6	9	1	45
Hongrois	—	—	1	—	3	34	38
Grecs	11	—	19	—	1	—	31
Congolais	—	1	27	—	2	—	30
Portugais	—	—	22	—	—	—	22
Autrichiens	—	—	4	2	3	10	19
Danois	—	—	14	—	1	2	17
Nord-Américains	1	—	13	—	1	—	15
Esthoniens	—	3	8	—	—	—	11
Autres nationalités	7	4	81	2	20	4	118
Total	39.502	29.275	54.912	4.834	43.776	11.443	183.742

Les proportions d'ouvriers étrangers dans chacun des districts miniers du pays étaient les suivantes :

Mons	5,5 %	d'ouvriers étrangers	
Centre	10,3 %	»	»
Charleroi	12,5 %	»	»
Namur	11,7 %	»	»
Liège	5,6 %	»	»
Campine	16,0 %	»	»
Ensemble	9,2 %	»	»

District de Mons. — Le nombre d'ouvriers français est grand dans les charbonnages voisins de la frontière; les ouvriers italiens sont nombreux également dans ces mêmes charbonnages. Les ouvriers marocains et algériens sont nombreux surtout au centre et dans la partie sud du district, de même que les ouvriers polonais.

District du Centre. — Les ouvriers italiens y sont nombreux; on en compte 851 dans un seul charbonnage. Les ouvriers polonais, marocains, algériens et français sont assez nombreux.

District de Charleroi. — Les ouvriers étrangers viennent en très grande partie d'Italie et du Nord de l'Afrique. Les Français, Polonais et Néerlandais sont moins nombreux.

District de Namur. — Les ouvriers étrangers viennent à peu près exclusivement d'Italie et du Nord de l'Afrique.

District de Liège. — Les Polonais et les Italiens sont très nombreux; les Algériens et les Marocains sont nombreux également.

District du Limbourg. — Les ouvriers étrangers occupés dans les nouveaux charbonnages sont surtout des Néerlandais, des Polonais, des Tchéco-slovaques et des Serbes.

Les renseignements qui précèdent montrent l'importance actuelle de la main-d'œuvre étrangère dans les charbonnages. Une société occupe plus de 1,400 ouvriers étrangers; une autre, relativement importante, a un personnel ouvrier dont plus des 40 % sont des éléments étrangers.

Production par journée d'ouvrier.

Le tableau ci-dessous donne la production de charbon par catégorie d'ouvriers et pour chacun des mois de l'année. Ces données sont figurées dans le diagramme 2.

PÉRIODES	Ouvriers à veine kilogr.	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) kilogr.	Ouvriers du fond et de la surface réunis kilogr.
Janvier 1923	3,451	711	486
Février	3,540	712	478
Mars	3,500	714	484
Avril	3,527	719	489
Mai	3,496	716	477
Juin	3,537	698	487
Juillet	3,518	699	473
Août	3,493	705	477
Septembre	3,545	694	470
Octobre	3,487	681	481
Novembre	3,506	687	479
Décembre	3,476	677	467

Les données provisoires de la statistique indiquent une amélioration de rendement des ouvriers en 1923, par rapport à l'année 1922; mais les productions unitaires réalisées en 1913 restent supérieures à celles de l'année 1923, sauf en ce qui concerne les ouvriers à veine.

DISTRICTS MINIERS	Production journalière par ouvrier à veine (en tonnes)		
	1913	1922	1923
Couchant de Mons	2.422	2.759	2.867
Centre	3.457	3.242	3.398
Charleroi	3.937	3.805	3.972
Namur	3.146	3.650	3.525
Liège	3.406	3.293	3.746
Bassin du Sud	3.160	3.313	3.463

DISTRICTS MINIERS	Production journalière par ouvrier du fond (y compris les ouvriers à veine) en kilogrammes		
	1913	1922	1923
Couchant de Mons	613	635	651
Centre	744	692	715
Charleroi	894	784	805
Namur	764	737	729
Liège.	704	615	641
Bassin du Sud	731	687	706

DISTRICTS MINIERS	Production journalière par ouvrier du fond et de la surface réunis en kilogrammes		
	1913	1922	1923
Couchant de Mons	460	441	452
Centre	535	459	516
Charleroi	575	502	517
Namur	573	504	516
Liège.	517	532	449
Bassin du Sud	528	462	484

Salaires

Les salaires ont été augmentés à différentes reprises au cours de l'année, comme l'indiquent le diagramme n° 3 ainsi que le tableau ci-après, où l'on a porté les index moyens des prix de détail, les index de base pour l'exécution de la convention sur les salaires et les modifications des salaires.

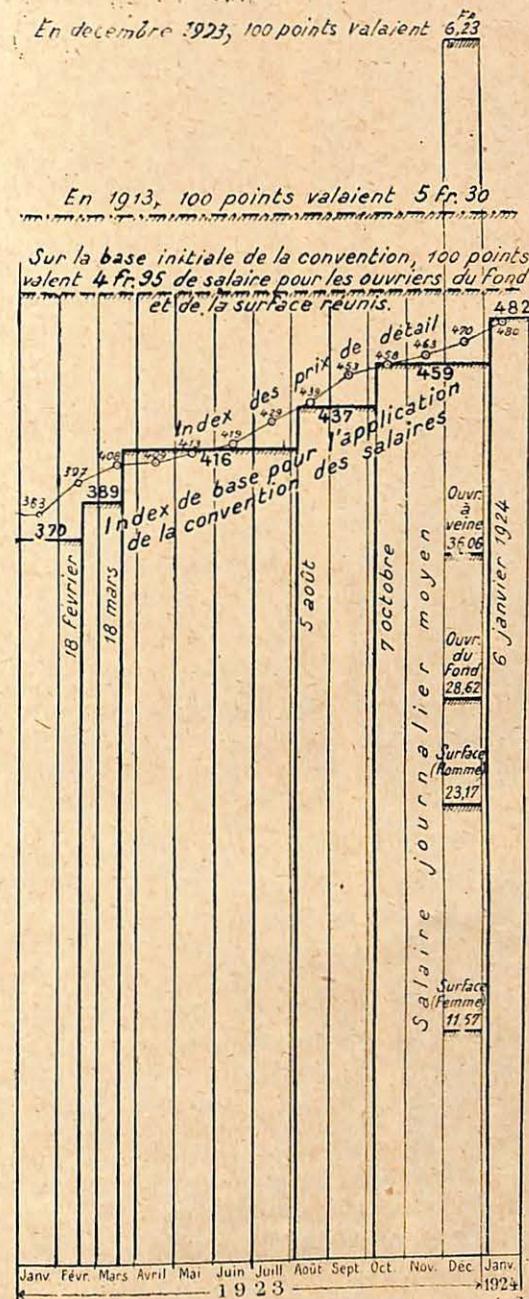


DIAGRAMME n° 3.

	Index moyens des prix de détail	Index de base pour la convention	Modifications des salaires
	—	—	—
15 janvier . . .	383	—	—
15 février . . .	397	—	—
18 février . . .	—	389	Augmentation de 5 %
15 mars	408	—	—
18 mars	—	416	Augmentation de 5 et 10 % (moyenne admise 7 %)
15 avril	409	—	—
15 mai	413	—	—
15 juin	419	—	—
15 juillet	429	—	—
5 août	—	437	Augmentation de 5 %
15 août	439	—	—
15 septembre . .	453	—	—
7 octobre	—	450	Augmentation de 5 %
15 octobre . . .	458	—	—
15 novembre . .	463	—	—
15 décembre . .	470	—	—

La hausse du 18 mars a été de 5 % pour les ouvriers à veine, coupeurs de mur, bouveleurs, avaleurs et recarreurs et de 10 % pour les ouvriers des autres catégories, avec maximum de 2 francs par jour

A partir du mois de mai, des allocations familiales furent accordées aux ouvriers mineurs. Ces allocations ne sont pas les mêmes, ni accordées aux mêmes conditions dans les différents districts miniers du pays. L'allocation mensuelle est presque partout de dix francs pour le premier enfant, de vingt francs pour le deuxième, de trente francs pour le troisième, de quarante francs pour le quatrième et pour chacun des suivants. Ce barème restera en vigueur aussi longtemps que l'index-number sera de 350 ou au-dessus. L'allocation familiale est réduite lorsque l'ouvrier s'absente sans motif sérieux.

Indépendamment de ces hausses et allocations, les salaires ont été augmentés — ont « glissé » suivant l'expression adoptée — lors du renouvellement des marchés ; la situation économique permit ces hausses de salaires et la nécessité de retenir les ouvriers à la fosse les rendait même nécessaires.

A la fin de l'année, les salaires ont atteint un niveau dont ils n'avaient jamais approché antérieurement, pas même en 1920, au moment où l'index des prix de détail était de 477.

Les résultats d'une enquête sur les salaires payés aux ouvriers mineurs pendant le mois de décembre 1923 sont relatés dans les tableaux ci-après, où sont indiqués les salaires, allocations familiales et allocations pour maladie, par journée faite, donnés par catégorie d'ouvriers et par district minier. (Sauf la Campine).

On a compris dans les salaires, les primes et les gratifications. On n'en a pas déduqué les amendes ni les retenues pour caisse de prévoyance ou de secours.

Les sommes globales payées à titre d'allocations familiales et d'allocations pour maladie, ont été divisées par le nombre des journées de travail accomplies par les ouvriers de chacune des catégories envisagées. La valeur ainsi obtenue ne représente donc pas l'allocation moyenne, mais la cotisation de mutualité ou la prime d'assurance correspondant aux allocations données à certains ouvriers.

SURFACE. — Hommes (et garçons)

Districts miniers	Salaires Francs	Allocations familiales Francs	Allocations pour maladies Francs
Mons	23,81	0,14	0,07
Centre	23,78	0,17	0,04
Charleroi	23,13	0,15	0,05
Namur	22,43	0,21	0,05
Liège	22,10	0,20	0,06
Bassin du Sud . .	23,17	0,19	0,05

SURFACE. — Femmes (et filles)

Districts miniers	Salaires — Francs	Allocations familiales — Francs	Allocations pour maladies — Francs
Mons	11,16	0,03	0,03
Centre	11,44	0,02	0,02
Charleroi	11,39	0,04	0,03
Namur	12,42	0,01	—
Liège	12,00	0,08	0,06
Bassin du Sud	11,53	0,05	0,04

OUVRIERS A VEINE

Districts miniers	Salaires — Francs	Allocations familiales — Francs	Allocations pour maladies — Francs
Mons	38,39	0,51	0,17
Centre	35,04	0,35	0,08
Charleroi	36,19	0,41	0,12
Namur	35,45	0,66	0,12
Liège	34,10	0,59	0,16
Bassin du Sud	36,06	0,47	0,14

OUVRIERS DU FOND AUTRES QUE LES OUVRIERS A VEINE

Districts miniers	Salaires — Francs	Allocations familiales — Francs	Allocations pour maladies — Francs
Mons	32,71	0,23	0,18
Centre	29,74	0,22	0,07
Charleroi	30,99	0,18	0,08
Namur	31,87	0,31	0,08
Liège	29,55	0,35	0,13
Bassin du Sud	30,79	0,25	0,12

OUVRIERS DU FOND ET DE LA SURFACE RÉUNIS.

Districts miniers	Salaires — Francs	Allocations familiales — Francs	Allocations pour maladies — Francs
Mons	30,47	0,24	0,15
Centre	28,25	0,22	0,06
Charleroi	28,39	0,20	0,07
Namur	29,50	0,33	0,08
Liège	27,42	0,35	0,11
Bassin du Sud	28,62	0,25	0,10

Il faut de plus tenir compte de la valeur du charbon distribué gratuitement aux ouvriers.

Cette valeur, divisée par le nombre des journées faites, est :

Mons	fr.	1,48
Centre		1,33
Charleroi		1,22
Namur		1,36
Liège		1,39
Bassin du Sud	fr.	1,35

Le salaire, non compris les allocations familiales et les allocations pour maladies, non compris la valeur du charbon gratuit, correspondait, en décembre 1923 à fr. 6,23 pour 100 points de l'index de base (459 = fr. 28,62). Sur la base initiale de la Convention (Avril 1920 — 420 points = fr. 20,80), 100 points correspondaient à fr. 4,95. En 1913, le salaire était de fr. 5,30 pour un index de 100 environ.

Les salaires du mois de décembre ont été augmentés de 5 %, à partir du 6 janvier 1924.

Des renseignements recueillis, il a été possible de déduire le coût de la main d'œuvre par tonne de houille vendable.

COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR TONNE DE HOUILLE VENDABLE

Districts miniers	Salaires — Francs	Allocations familiales — Francs	Allocations pour maladies — Francs
Mons	83,91	0,67	0,40
Centre	72,20	0,55	0,16
Charleroi	64,43	0,44	0,17
Namur	69,75	0,78	0,18
Liège	71,31	0,91	0,29
Bassin du Sud	71,64	0,64	0,25

Il faudrait ajouter au total les indemnités pour réparation des accidents du travail, les versements aux caisses de prévoyance (2 1/2 % du salaire brut) et quelques autres dépenses.

Pour l'ensemble de l'année 1922, les dépenses afférentes aux salaires et allocations ne dépassaient 50 francs que de quelques centimes.

Prix du charbon

(Voir le diagramme n° 4)

Il n'est pas possible de donner des indications précises sur les prix de gros des charbons pendant l'année 1923. Les prix donnés dans les mercuriales des journaux industriels furent souvent dépassés. Les prix payés par les étrangers furent généralement supérieurs à ceux

du marché national. La hausse des prix fut continuelle au cours de l'année ; ce n'est qu'à partir du mois de décembre qu'il y eut un léger fléchissement.

Le diagramme n° 4 ci-dessous et le tableau ci-après donnent des prix qui ont été appliqués pour certaines catégories de combustibles.

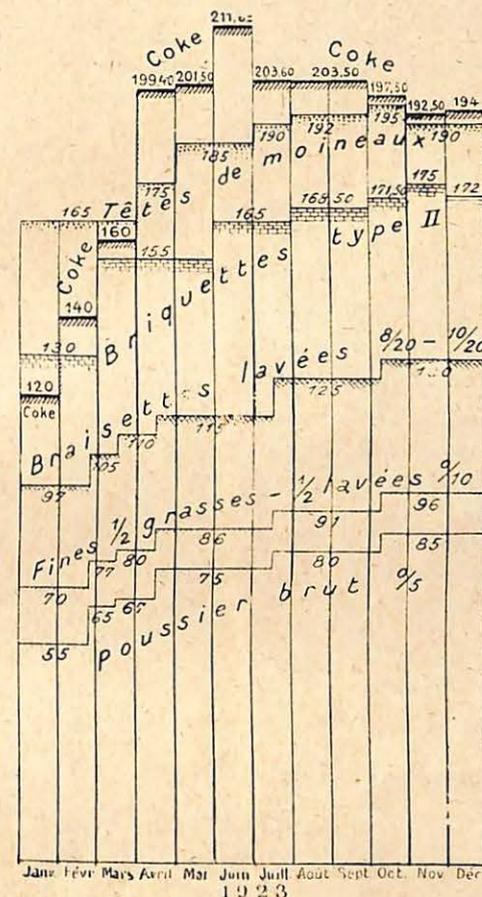


DIAGRAMME N° 4.

	Poussières bruts 0/5 — Francs	Fines demi- grasses mi- lavées 6/10 — Francs	Braisettes lavées 8/20, 10/20 — Francs
A partir d'octobre 1922	55	70	97
A partir du 22 février 1923	65	77	105
» 15 mars »	67	80	110
» 15 avril »	75	86	115
» 15 juillet »	80	91	125
» 8 octobre »	85	96	130

	Têtes de moineaux demi-grasses 20/30
A partir du 1 ^{er} janvier 1923.	165
» 1 ^{er} avril	175
» 1 ^{er} mai	185
» 1 ^{er} juillet	190
» 1 ^{er} août	192.50
» 1 ^{er} octobre	195
» 1 ^{er} novembre.	190

Industrie du coke

La production de coke, importante déjà au début de l'année, a augmenté jusqu'au mois de décembre.

La production au cours de l'année a atteint 4.156.000 tonnes. Elle avait été de 2.560.000 tonnes en 1922 et de 3.523.000 tonnes en 1913.

La production pendant l'année 1923 donne à peu près la capacité actuelle de production des usines belges, car les fours furent utilisés à plein rendement pendant toute l'année, sauf pendant les premières semaines de l'année, alors qu'il y avait insuffisance de fines à coke.

PRODUCTION DE COKE PENDANT L'ANNÉE 1923 (en milliers de tonnes)

PÉRIODES	Couchant de Moins	Centre	Charleroi	Liège	Autres districts	Total
Janvier	54	55	64	91	60	324
Février	39	64	56	81	54	294
Mars	48	65	66	93	61	333
Avril	51	68	68	96	60	343
Mai	52	63	68	90	60	333
Juin	53	70	62	95	60	340
Juillet	52	76	71	99	62	360
Août	52	76	73	101	63	365
Septembre	52	72	70	96	63	353
Octobre	55	78	73	97	67	370
Novembre	54	80	70	97	68	369
Décembre	55	77	71	100	69	372
Total 1923	617	844	812	1.136	747	4.156
1922		1.655		828	367	2.850
1921		1.122		219	62	1.403
1920		1.510		325	»	1.835
1919		704		53	»	757
1913		2.200		877	446	3.523

2.428.000 tonnes de charbon belge ont été consommées dans les fours à coke du pays.

Il n'a été possible de produire de telles quantités de coke qu'en utilisant des charbons étrangers. Au cours de l'année 1923, il a été enfourné 3.081.000 tonnes de charbon étranger, sur un total de 5.509.000 tonnes ; la part des houilles étrangères est donc de 55,9 %.

Les fours à coke du district de Mons ne consomment du charbon étranger que dans la proportion de 14,1 % ; ceux du district du Centre carbonisent 45,9 % de charbon étranger ; ceux de Charleroi, 62,3 % ; ceux de Liège, 65,5 % et enfin ceux des provinces du Nord du pays 91,6 %.

Les fines à coke ont été achetées surtout en Grande-Bretagne, d'où il en est arrivé 2.500.000 tonnes environ. Il est remarquable que les fabricants de coke ont consommé plus de charbon britannique que de charbon belge. L'Allemagne n'a fourni que 500.000 tonnes environ de fines à coke. La France en a vendu 170.000 tonnes environ et les Pays-Bas, 50.000 tonnes environ.

Le prix des coques a augmenté vivement au début de l'année et s'est ensuite maintenu à un taux élevé. Comme les fines à coke belges coûtaient moins cher que les charbons anglais, on a établi des prix de péréquation qui furent les suivants au cours de l'année. (Voir le diagramme 4.)

PRIX DU COKE MI-LAVÉ DE HAUTS-FOURNEAUX EN 1923.

Janvier	120,00 francs
Février	140,00 »
Mars	160,00 »
Avril	199,40 »
Mai	201,50 »
Juin	211,55 »
Juillet	203,60 »
Août	203,50 »
Septembre	203,50 »
Octobre	197,50 »
Novembre	192,50 »
Décembre	194,00 »

Production des agglomérés

La production d'agglomérés de houille qui atteignit 221.000 t. en janvier, diminua rapidement et fut inférieure à 150.000 tonnes au cours de plusieurs mois de l'année.

Pour les douze mois de 1923, la production ne fut que de 1.782.000 tonnes ; elle fut bien inférieure à la production des années précédentes, ainsi que le montre le tableau ci dessous.

	Production mensuelle en 1923 en milliers de tonnes		Production annuelle en milliers de tonnes
Janvier	221	1913.	2.609
Février	187	1918.	1.141
Mars	175	1920.	2.548
Avril	139	1921.	2.846
Mai	117	1922.	2.677
Juin	150	1923.	1.782
Juillet	138		
Août	160		
Septembre	165		
Octobre	172		
Novembre	160		
Décembre	149		

La diminution de la production, au cours de l'année 1923, a été causée par les hauts prix du brai et par la facilité qu'ont eue les charbonnages de vendre les fines et les poussiers demi-gras et quart-gras.

Les prix des briquettes (type II) furent les suivants, au cours de l'année. (Voir le diagramme n° 4.)

	Prix des briquettes de houille
1 ^{er} Janvier 1923	130,00
1 ^{er} Mars	155,00
1 ^{er} Juin	165,00
1 ^{er} Août	168,50
1 ^{er} Octobre	171,50
1 ^{er} Novembre	175,00
1 ^{er} Décembre	172,00

Mouvement commercial et consommation de houille.

Les données qui suivent concernent le commerce de houille, coke et agglomérés de l'Union Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers. Comme l'année 1923 est la première année complète de l'Union Belgo-Luxembourgeoise (la convention du 25 juillet 1921 a supprimé la frontière douanière entre les deux pays à partir du 1^{er} mai 1922), ces résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures.

IMPORTATIONS (en milliers de tonnes)

Pays de provenance	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houil. crue
Grande-Bretagne . . .	4,676	151	18	4,890
Allemagne	1,457	764	97	2,543
France	1,062	34	1	1,107
Pays-Bas	598	83	»	707
Etats-Unis	7	49	»	71
Autres pays.	»	»	»	»
Total 1923	7,800	1,081	116	9,318
Total 1922	5,916	1,718	52	8,297

L'augmentation des importations par rapport à l'année 1922 provient en partie de ce qu'en cette dernière année, les importations du Grand-Duché de Luxembourg des quatre premiers mois ne sont pas comptées dans la statistique. Toutefois la différence est attribuable surtout à l'augmentation de la consommation.

EXPORTATIONS (en milliers de tonnes)

Pays de destination	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houil. crue
France	1,934	502	299	2 860
Pays-Bas	290	12	76	374
Suisse	194	89	29	336
Allemagne	29	7	1	39
Italie	»	2	»	3
Congo	»	»	7	6
Autres pays.	3	1	2	6
Total	2,450	613	414	3,624
Provisions de bord	37	»	63	94
Total 1923	2,487	613	477	3,718
Total 1922	3,142	726	478	4,533

D'après les charbonnages, les exportations de houille auraient été, pendant l'année 1923, de 2.191.000 tonnes, dont 95.000 tonnes vers le Grand-Duché de Luxembourg. La différence de 350.000 tonnes provient des exportations faites par des intermédiaires et du transit.

La diminution des exportations a pour cause, un plus grand besoin de combustible en Belgique en 1923.

La consommation de charbon de l'Union Belgo-Luxembourgeoise, durant l'année 1923, peut s'établir comme suit :

(UNITÉ : 1.000 TONNES).

Production	22.917
Importations.	9.318
Exportations.	3.717
Différence des stocks	242
Consommation	28.276

Régime des licences d'exportation.

Pour limiter la hausse des prix des combustibles, pour éviter l'exportation du charbon nécessaire aux industriels et aux consommateurs ordinaires et pour permettre également que l'Administration des Chemins de fer puisse faire son approvisionnement en charbons du pays, le Gouvernement est intervenu, à partir du mois d'août, pour réglementer les exportations de houille et de briquettes de houille.

L'arrêté royal du 3 août 1923 et l'arrêté ministériel du 14 du même mois ont soumis les exportations de houille et d'agglomérés de houille, à un régime de licences.

Le régime des licences entra en vigueur le 20 août 1923.

Les producteurs de houille furent seuls autorisés à exporter les combustibles du pays.

Les quantités exportées ne furent pas limitées au début du régime des licences.

Les mesures prises permirent d'établir une statistique exacte des exportations de combustibles et elles empêchèrent, d'autre part, que des intermédiaires n'exportassent du charbon que les producteurs destinaient à la consommation du pays.

A partir du 1^{er} octobre, les exportations furent réduites à 50 % de ce qu'elles avaient été pendant le premier mois du régime des licences.

En réalité, pendant le premier mois du régime des licences, les exportations étaient déjà en diminution sur les exportations des mois précédents.

La restriction des exportations améliora sensiblement les conditions d'approvisionnement des consommateurs belges.

A partir du mois de novembre, le charbon industriel fut plus abondant dans le pays, le charbon pour foyers domestiques fut moins rare et le Gouvernement put autoriser, à partir du 15 novembre, les exportations de charbons à raison de 75 % des exportations de la période de base.

Le régime des licences d'exportation de houille et d'agglomérés de houille fut aboli par l'arrêté ministériel du 19 décembre.

Un arrêté royal du 10 février 1923 a subordonné l'exportation du coke à l'obtention d'une autorisation. Cet arrêté est encore en vigueur.

Mars 1924.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ADMINISTRATION DES MINES

PENSION DES OUVRIERS
MINEURS

Loi prorogeant l'article 15 des lois coordonnées du 30 août 1920 sur les pensions en faveur des ouvriers mineurs et accordant une allocation mensuelle supplémentaire de 30 francs aux ouvriers mineurs pensionnés ne travaillant plus.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'article 15 des lois coordonnées du 30 août 1920 sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs est prorogé jusqu'au moment de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs.

ART. 2. — Il est accordé, à charge du « Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs », une allocation supplémentaire de 30 francs par mois à tout ouvrier mineur pensionné en vertu des lois coordonnées du 30 août 1920 et ne travaillant plus.

Les effets de cette disposition cesseront dès que la nouvelle loi sur les pensions des ouvriers mineurs entrera en vigueur.

ART. 3. — La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} décembre 1923.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 27 décembre 1923.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

R. MOYERSOEN.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la Justice,

F. MASSON.

